

Training

Entrainement Elite #4

Epée

City	Namur (FF) Centre ADEPS La Mosane Allée du stade communal 3 5100 Jambes
Nation	Belgium
Date	Nov 15, 2023
Timezone of venue	Europe/Brussels (GMT 1)
Participation	INTERNATIONAL OPEN Quota Athlètes sous statut ADEPS ou sur invitation
Licence required	national licence License level 1 <ul style="list-style-type: none"> • Participants
Quota	The ranking position determines the participation. 12 Per club / federation
Federation	Fédération Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique
Organizer	FFCEB
Contact	frederic.fenoul@ffceb.org +32 472 09 61 98
Further information	https://fencing.ophardt.online/en/widget/event/27949 View entries and results
Entries	Entries to: https://fencing.ophardt.online/ until Nov 12, 2023, 11:59:00 PM Central European Standard Time only by: Athlete , Club Cancel until Nov 12, 2023, 11:59:00 PM Central European Standard Time E-Mail: frederic.fenoul@ffceb.org

Begin	Ends	Events	allowed	Quota	Entry fee	
15.11.	19:30	21:30	Epee Open Senior	1924 - 2008	12	€0.00

Payment	Payment Cash payment on event	Surcharge +€0.00 +0.00%	Remarks
Instructors	Frédéric FENOUL Etienne GILLES		
Needed equipment	o Matériel escrime complet (normes entrainement FFCEB) + matériel de réserve (fils de corps, armes) o Corde à sauter o Elastique (si vous en possédez déjà) o Gourde + essuie		

Remarque : le port des chaussettes hautes et de la sous veste est obligatoire

Catering	No food is provided on site.
Remarks	Les entraînements élités sont destinés uniquement aux épéistes nés en 2006 et avant détenteurs d'un statut sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ADEPS) et aux tireurs extérieurs invités. Les entraînements « élités » ont pour objectifs :

- De regrouper régulièrement les escrimeurs s'engageant dans un projet de sport de haut-niveau
- De créer un esprit d'équipe.
- De perfectionner les aptitudes technico-tactiques, physiques et mentales requises dans le cadre de la participation à des épreuves de haut niveau

Le nombre de participants est limité à 12 personnes. Par ordre de priorité :

- 1 - les athlètes sous statut ADEPS nés en 2005 et avant
- 2 - les partenaires d'entraînement (FFCEB, VSB ou tireurs étrangers) nés en 2005 et avant
- 3 - les partenaires d'entraînement U20